

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 84 (1996)

**Heft:** 8

**Artikel:** Brèves

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-281033>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BRÈVES

### Cornelia Füeg jette l'éponge

Plus de vingt ans de sa vie consacrée au service de l'Etat: Cornelia Füeg, cheffe du Département des travaux publics et de la justice du canton de Soleure, ne sollicitera pas l'année prochaine un nouveau mandat. Avocate de formation, elle renouera avec l'agriculture en exploitant avec son mari le domaine familial à Wiesen. «Les mœurs politiques de notre canton ont tellement changé, les griefs qu'on adresse au gouvernement à propos de la débâcle de la Banque cantonale de Soleure sont empreints d'une telle hargne qu'il n'est plus possible de dialoguer aujourd'hui d'une manière sereine», explique-t-elle à l'appui de sa décision. Toujours est-il qu'elle affiche un beau palmarès politique, puisqu'elle fut tour à tour maire de sa commune de domicile de Wiesen, conseillère nationale radicale pendant deux législatures de 1975 à 1983, conseillère d'Etat élue en 1987 sans l'appui de son parti qui lui avait préféré un homme, le tout en ayant élevé quatre enfants. Il faut du cran et une solide santé pour tenir le coup dans un gouvernement cantonal. Dans le canton de Schwytz, au printemps dernier, Margrit Weber Röllin, qui avait présidé le Département de l'instruction publique pendant huit ans, a éprouvé le besoin de céder sa place, si possible à une autre femme. La démocrate-chrétienne Gerda Bachmann avait réalisé un excellent score au premier tour, en se classant juste derrière Franz Marty, le seul sortant à avoir été réélu. Elle a eu moins de chance au second tour. Victime d'une campagne de dénigrement anonyme - on lui reprochait d'être mariée au président du WWF schwytzois - elle a été écartée au profit de deux autres concurrents masculins nouveaux.

Avec Ruth Metzler, 32 ans, juge au Tribunal cantonal d'Appenzell Rhodes-intérieures, élue à mains levées au gouvernement lors de la dernière Landsgemeinde ce printemps, le nombre de femmes siégeant dans des Exécutifs cantonaux reste fixé à vingt-et-un.

### Congrès de Berne: le fil n'est pas coupé

«Nous n'attendrons plus vingt-cinq ans pour nous réunir en congrès national, annonce Christiane Langenberger, conseillère nationale radicale vaudoise, qui avait présidé avec brio le 5<sup>e</sup> Congrès suisse des femmes en janvier dernier. «Le comité d'organisation du congrès prévoit de donner un coup d'envoi, lors de l'assemblée générale du 9 novembre, à de nouvelles assises nationales des femmes en 2001. Notamment pour faire le point sur la concrétisation des résolutions approuvées en janvier dernier». Les femmes ont de quoi se mobiliser dans cette période de restrictions budgétaires qui les frappe de plein fouet. «L'assurance maternité piétine, plus personne n'hésite à s'attaquer aux salaires et à l'assurance-chômage. Les conclusions des recherches sur les problèmes de société convergent toutes sur la mise en évidence de la précarisation des femmes».

Présidé par l'écologiste lucernoise Cécile Bühlmann, le groupe des femmes parlementaires qui s'est engagé à assurer le suivi du 5<sup>e</sup> congrès au niveau fédéral, est pour l'instant submergé par les dossiers à traiter d'urgence sous la coupole du Palais fédéral. Il devrait reprendre son activité lors de la session d'automne, espère Christiane Langenberger. La conseillère aux Etats genevoise radicale Françoise Saudan propose par ailleurs de puiser dans l'assurance perte de gain pour financer un modèle d'assurance maternité. Enfin, les actes du 5<sup>e</sup> congrès ont été publiés à compte d'auteur par Gabriela Winkler, responsable de la communication pour cette grande manifestation nationale. A commander par tél. au no 01 851 09 20 ou par fax au no 01 850 46 92.

### Traite des femmes en Suisse: les propositions de Caritas

Poussées par la misère et le chômage dans leur pays d'origine, elles cèdent un beau jour aux propos d'un beau parleur qui leur promet le mariage ou un job en Suisse. Pour se retrouver totalement isolées, la plupart du temps exploitées

sexuellement, dans un pays dont elles ne connaissent ni la langue ni les mœurs. Caritas a confié à la juriste bernoise Martina Caroni la mission d'étudier leur condition. Dans cette étude intitulée «Danseuses et candidates au mariage», l'auteure dénonce en particulier les lacunes juridiques qui empêchent ces femmes de faire valoir leurs droits. L'occasion pour Caritas de dénoncer la politique fédérale des trois cercles qui pénalisent spécialement les femmes d'Europe orientale et du tiers monde et surtout de formuler une série de propositions pour améliorer la situation de ces femmes marginalisées: l'octroi d'un permis de séjour provisoire aux victimes de la traite des femmes qui portent plainte contre leurs souteneurs; la possibilité de leur fournir un lieu de séjour protégé durant la procédure, l'octroi d'un permis de jour personnel à l'épouse étrangère d'un citoyen suisse; la mise à disposition d'interprètes pour permettre à ces étrangères d'exposer leur cas.

### Deux études qui donnent le blues

Celles qui ont passé par l'expérience traumatisante d'un divorce le savent. Une étude publiée dans le cadre du programme national de recherche «Femmes, droit et société» le prouve: sur le plan économique, les femmes souffrent davantage du divorce que les hommes. A plus forte raison encore, celles qui se sont consacrées uniquement à l'éducation des enfants et au soin du ménage. C'est ce que confirme une analyse de 777 divorces prononcés en Suisse alémanique par des juges classés en trois catégories: ceux qui adhèrent aux valeurs traditionnelles du mariage; ceux qui préconisent l'égalité entre femmes et hommes; ceux qui cherchent à avantager le partenaire le plus vulnérable, la femme avant tout. Dans un tiers des cas analysés, les femmes ne disposent pas des moyens suffisants pour couvrir leurs besoins et ceux de leurs enfants.

Les auteurs de l'étude proposent quelques mesures pour réaliser autant que possible

l'égalité matérielle après le divorce: un contrôle plus rigoureux par les tribunaux sur le contenu des accords financiers conclus par les époux au moment du divorce; l'indemnisation de la double charge du travail rémunéré et de l'éducation des enfants lors du règlement des effets du divorce; le partage du déficit éventuel assumé à parts égales par les ex-époux.

### Femmes dans la fonction publique

Les femmes qui travaillent dans les administrations publiques s'en dégagent sont rendu compte. Une étude relative aux mesures d'austérité prises par les pouvoirs publics le confirme: entre 1991 et 1994, un sérieux coup de frein a été donné dans la concrétisation de l'égalité entre hommes et femmes dans la fonction publique - enseignement, hôpitaux, professions sociales - et la pratique des emplois à temps partiel pour les femmes a pris de l'ampleur. Cette étude a été confiée au Bureau d'études sociales bernois BASS par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et la Conférence des femmes du Syndicat suisse du service public (SSP). Elle se fonde sur des données récoltées auprès de l'Administration fédérale, du canton de Berne et de la ville de Bienne. Tobias Bauer et Beat Baumann, auteurs de cette recherche, conviennent eux-mêmes qu'ils ne peuvent donner qu'une réponse partielle et «prématurée», eu égard à la période prise en considération. Ils ne peuvent que recommander aux parlementaires, lors des débats sur le budget, d'accorder une certaine attention aux conséquences des mesures d'économies pour les femmes comme pour les hommes. Autant prêcher dans le désert!

La page d'Anne-Marie Ley